



Délais d'attente cour de cassation pour saisie immobilière

Par **bed**, le **31/12/2008** à **10:45**

Bonjour à tous,

Ma femme et moi-même avons été reconnus adjudicataires d'une maison vendue aux enchères en juin dernier.

Les personnes n'habitent plus dans la maison mais ont laissé leurs meubles et leurs chiens ..

Nous avons donc dû entamer une procédure d'expulsion à l'encontre de ces personnes pour pouvoir libérer les lieux. Chose qui n'a toujours pas aboutie aujourd'hui.

Entre temps nous avons appris qu'elles avaient émis un pourvois en cours de cassation dans le but de casser le jugement et qu'elles avaient demandé une aide juridictionnelle. Le problème est que nous avons un crédit financé par la banque avec une enveloppe de travaux à utiliser sous 2 ans! Notre crédit est parti depuis septembre. Et tant que la cour de cassation ne s'est pas prononcée nous ne pouvons pas nous permettre de faire ces travaux.

Désormais nous remboursons le loyer de l'appartement et le crédit de la maison.. Autant vous dire que les temps sont durs en cette période de crise!!

Quels sont nos droits?

Que pouvons nous faire?

Quels sont les durées d'attente?

Merci..